



INVOLVE^{MD} 50 WDG

Un herbicide du Groupe 2 pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges les plus coriaces dans les bleuets nains.
NOUVEL ENREGISTREMENT !



GROUPE 2

Matière Active

50 % Tribénuron-méthyle = WDG

Format

Caisse : 10 bouteilles de 480 g

Doses d'application et acres traités

Dose : 60 g/ha

Superficie traitée:

- 8 ha/bouteille
- 80 ha/caisse

Volume d'eau

Voie terrestre :

150 à 250 L/ha
(39 à 65 gal US/ha)

Voie aérienne :

Ne pas appliquer

Résistance à l'entraînement par la pluie

1 heure

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES DANS LES BLEUETS NAINS

- Aulne rugueux
- Fougère d'aigle
- Lysimaque thyrsiflore
- Quatre-temps (cornouiller du Canada)
- Rosier sauvage

MOMENT D'APPLICATION

NOTE: Les mauvaises herbes ne seront pas supprimées si l'on n'applique pas INVOLVE^{MD} 50 GDE avec AGRAL^{MD} 90.

Weed	Timing	Year
Aulne rugueux, Lysimaque thyrsiflore	En traitement localisé en plein été	Végétative
Fougère d'aigle, rosier sauvage	De plein été jusqu'au début de l'automne	Végétative
Quatre-temps (cornouiller du Canada)	Postrécolte	Récolte
	Printemps*	Végétative

*N'effectuer qu'une seule application par cycle de culture (2 ou 3 ans) au cours de l'année de la pousse.

COMMENT LE PRODUIT AGIT-IL ?

INVOLVE^{MD} 50 WDG inhibe la production de l'enzyme ALS, ce qui provoque rapidement l'arrêt de la croissance des plantes et leur décoloration (rouge, jaune, violet) au point de croissance et se propage à toute la plante en 1 à 3 semaines.



INVOLVE^{MD} 50 WDG

ROTATIONS DES CULTURES

- Avoine, blé (de printemps et d'hiver), cultures d'haricots (y compris les féveroles, haricots, pois de grande culture et soya), luzerne, orge de printemps, timothé, trèfles (rouge et alsikie) : 24 heures après application
- Canola and lentils: 60 jours après application

Lors d'une application en postrécolte en automne, les cultures suivantes peuvent être en jachère ou ensemencées le printemps après l'application :

- Avoine, blé de printemps, canola, cultures d'haricots (y compris les féveroles, haricots, pois de grande culture et soya), lentilles, luzerne, orge de printemps, maïs de grande culture, timothé, trèfles (rouge et alsikie)

ADJUVANT RECOMMANDÉ ET DOSE

0,2 % v/v Agral^{MD} 90

DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

Sans objet

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié du volume d'eau propre nécessaire, et commence l'agitation.
2. Ajouter la quantité nécessaire d'INVOLVE^{MD} 50 WDG. S'assurer que l'herbicide est complètement dispersé.
3. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant, et remplir le pulvérisateur avec de l'eau.
4. Pour des charges supplémentaires, vider complètement le pulvérisateur pour éviter la dispersion d'INVOLVE^{MD} 50, ou diluer au préalable l'INVOLVE^{MD} 50 dans 5 à 10 L d'eau avant de le verser dans le réservoir du pulvérisateur.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE PÂTURAGE

Sans objet

ENTREPOSAGE

Produit peut être conservé à n'importe quelle température.

MOMENTS DE SURVEILLANCE ET D'APPLICATION POUR LES PESTES DANS LES BLEUETS

	DÉBUT DU PRINTEMPS	GONFLEMENT DES BOURGEONS	FLORAISON	MISE À FRUIT	MATURATION	RÉCOLTE	POSTRÉCOLTE
INSECTES		Cécidomyie du myrtillier					
		Arpenteuse de l'airelle (larves)					
		Pyrale de la canneberge (larves)					
			Altise (larves)				
				Thrips			
				Drosophile à aile tachetée			
				Altise (adultes)			
MALADIES		Tache septorienne					
		Tache valdensinienne					
		Pourriture du fruit (Botrytis cinerea)					
				Rouille des feuilles*			
MAUVAISES HERBES						Rosier sauvage	
						Fougère d'aigle	
						Quatre-temps	
						Lysimaque thyrsoïdée	
						Aulne rugueux	

* L'année végétative

CONSEILS PRATIQUES

Pour obtenir les meilleurs résultats, la pulvérisation doit être effectuée lorsque la majorité des feuilles déjà sorties sur les plants du quatre temps (cornouiller du Canada) se sont dépliées et forment un angle de 45 degrés, mais pas plus tard qu'au stade des premières fleurs blanches visibles sur les plants dont la croissance est la plus avancée. INVOLVE^{MD} 50 WDG + AGRAL^{MD} 90 doivent être appliqués avant que les rejets repoussant sur les plants de bleuets ne dépassent 2 cm de hauteur.



ADAMA

Il est important de toujours lire et suivre le mode d'emploi inscrit sur l'étiquette du produit homologué. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Numéro sans frais : 1-855-264-6262 Site Web : ADAMA.COM

^{MD} INVOLVE est une marque déposée d'ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée. Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs. © 2024 ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée.

03/24